

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 FEVRIER 2017**

Au cours de sa séance du 02 février 2017 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **sollicité le renouvellement du prêt relais contracté auprès de Crédit Mutuel.**

Ce prêt relais d'un montant de 400.000 € arrive à échéance le 31 mars 2017. Un remboursement a été effectué en décembre pour un montant de 150.000 €. La somme restant due de 250.000 € ne pouvant être réunie pour le 31 mars 2017, un report au 31 décembre 2017 est sollicité.

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2016.**

Il s'agit d'une formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2017.

➤ **approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à Metz-Métropole.**

L'attribution de compensation versée annuellement par Metz-Métropole à la commune sera diminuée de 1964 € en 2017. Elle passera donc de 105669 € à 103705 €. Cette baisse résulte de la prise en charge intercommunale du financement des services de l'Etat-Civil des trois communes sièges des trois hôpitaux, ARS-LAQUENEXY, PELTRE et VANTOUX. La compétence « Promotion du tourisme » ayant été transférée à Metz-Métropole au 01 janvier 2017, la cotisation annuelle versée jusqu'alors au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (S.I.V.T.) est désormais retenue sur l'attribution de compensation.

➤ **autorisé le Maire à signer la nouvelle convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre Metz-Métropole et la commune.**

Cette convention est reconduite pour cinq ans en considération de l'intérêt économique de mutualiser les besoins en sel de déneigement et l'efficacité de ce service depuis sa mise en place à l'hiver 2013/2014.

➤ **décidé de s'opposer au transfert au 27 mars 2017 de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'agglomération de Metz-Métropole.**

Le Conseil a estimé pertinent que ce transfert de compétence intervienne de façon concomitante avec la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 01 janvier 2018.

➤ **accepté un legs immobilier.**

Il concerne les parcelles cadastrées section E n° 92/812, n° 1081/812 et n° 776 représentant une surface totale de 1ha12a18ca. Cette donation est soumise à deux conditions suspensives : la construction d'une maison de retraite qui devra être réalisée dans les dix ans à venir.

➤ **modifié le prix de vente d'une parcelle à bâtir rue du Moulin à 14 voix pour et 1 abstention.**

L'acheteur de cette parcelle a fait procéder à une étude de sol dont conclusion précise que celui-ci est constitué de remblais de matériaux divers, ce qui nécessite un enlèvement et un terrassement onéreux. Le prix initial de 70.000 € a par conséquent été ramené à 60.000 €

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé la signature d'un nouveau contrat de maintenance des installations climatiques de la salle polyvalente.**

➤ **actualisé le tableau des emplois de la commune.**

Ces modifications résultent des décrets parus en 2016 relatifs à la réorganisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.

## **INFORMATIONS :**

### **A LOUER :**

**F3 de 78 m<sup>2</sup> à louer** – disponible de suite.  
Deux chambres à coucher et un séjour. 1 Cave et deux emplacements de parking.  
Loyer 659 € - Charges 14 € soit un total de 673 €  
Tél. mairie : 03.87.32.43.80

### **ELECTIONS :**

La commune doit mettre en place deux bureaux de vote pour chacun des deux tours de l'élection présidentielle, soit le 23 avril 2017 et le 07 mai 2017. Les bureaux sont ouverts de 08 heures à 19 heures.

Même chose pour les élections législatives, les 11 et 18 juin 2017, pour lesquelles les bureaux seront ouverts de 08 heures à 18 heures.

Toutes les personnes qui souhaiteraient siéger au sein de ces bureaux de vote sont les bienvenues.

Elles sont invitées à se manifester en mairie directement à l'accueil, ou par téléphone au 03.87.32.43.80 ou par mail : [mairie.saulny@numericable.fr](mailto:mairie.saulny@numericable.fr)

### **AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE :**

La Loi du 03 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 02 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Le décret est entré en vigueur le 15 janvier 2017.

Un enfant mineur voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel,
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport,
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation n'est plus délivrée par la mairie. Les parents doivent télécharger le Cerfa sus indiqué, le compléter et le signer.